

## SCoT du Pays de Brest : Donnez votre avis sur la modification simplifiée

Le schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest est en cours de modification pour prendre en compte les nouvelles exigences de la loi ELAN en matière d'application de la loi Littoral.

Le projet de modification du SCoT est mis à disposition du public, du **26 août au 27 septembre 2019** :

- sur les sites internet du pôle métropolitain du Pays de Brest et des intercommunalités du Pays de Brest
- en version papier aux sièges du Pôle métropolitain du Pays de Brest et des intercommunalités du Pays de Brest, à leurs horaires habituels d'ouverture.

Tout au long de cette période, vous pouvez transmettre vos observations et propositions au pôle métropolitain du Pays de Brest par les moyens suivants :

- sur un des registres papier mis à disposition aux sièges des intercommunalités concernées ainsi qu'au pôle métropolitain du Pays de Brest, à leurs jours et horaires habituels d'ouverture,
- par écrit à l'adresse suivante : Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18 rue Jean Jaurès, BP 61321, 29213 Brest cedex 1, avec la mention « modification simplifiée du SCoT du Pays de Brest »,
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : [contact@pays-de-brest.fr](mailto:contact@pays-de-brest.fr), avec la mention « modification simplifiée du SCoT du Pays de Brest »